

RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2017

0. INTRODUCTION

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays au cours du mois d'avril 2017.

Comme il est dans nos habitudes, notre rapport mensuel procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Sur le plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité toujours grandissante dans le pays, caractérisé par des attaques de groupes armés et des exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD).

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, d'enlèvement, des cas de personnes portées disparues où les victimes sont principalement les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Il s'appesantit aussi sur une vague d'arrestation des étudiants de l'Université du Burundi suite à un préavis de grève relatif au prêt-bourse adressé au Président de la République.

Au point de vue politique, le rapport évoquera la suspension du parti d'opposition MSD par le Ministre de l'intérieur, la désignation de 9 nouveaux députés, pour un mandat de 4 ans, dans le cadre de l'Assemblée Législative de la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Legislative Assembly) et la marche manifestation organisée par les organisations de la société civile proches du pouvoir à Bujumbura.

Le contexte social a été principalement dominé par le constat de la pauvreté et de la famine qui tuent en silence des familles entières dans tout le pays alors au moment où les 2 problèmes sociaux sont exacerbés les coupures répétitives du courant électrique.

Après cette analyse contextuelle, ce rapport met en exergue les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en faisant ressortir les types d'auteurs.

Avant de clore ce rapport, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été évoqués. La situation carcérale n'a pas été oubliée dans le présent rapport.

1. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

1.1. Du Contexte sécuritaire

Au cours du mois d'avril 2017, le côté sécuritaire a été dominé par des attaques et des embuscades tendues par des personnes armées non identifiées et des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en province Rutana.

1) En effet, le soir du 8 avril 2017, une femme a été grièvement blessée dans une explosion de grenade à Mabanda en province Makamba. L'attaque visait une parcelle où réside le chargé des finances du SNR de la province de Makamba. Une sentinelle de l'antenne de la compagnie de téléphonie mobile ECONET-LEO, située tout proche de la parcelle, a été arrêtée dans le cadre de l'enquête. La victime, âgée d'une soixantaine d'années, a été soignée à l'hôpital de Makamba.

2) La circulation illégale et le trafic d'armes légères et de petit calibre alimentent l'insécurité dans la province de Ruyigi. Le cas frappant est celui de NIMUBONA Moise de la colline Ndagó en commune Nyabitsinda. Il a été arrêté vers 18 heures 30 minutes du 8 avril 2017 sur la colline Bwome avec un fusil de type kalachnikov n°09963 et un chargeur de 29 cartouches, alors qu'il se rendait vers Rubaho en commune de Giharo, province de Rutana. Il a fait semblant de vouloir le vendre, mais les personnes qui étaient ses clients étaient des agents de la documentation. Tabassé, il a cité 2 personnes dont Jérémie NTAMAVYARIRO et NTAHIZANIYE de la colline Ndagó qui seraient ses clients. Ces personnes ont aussi été sérieusement battues mais elles ont refusé d'avouer. Elles ont été relaxées deux semaines après. NIMUBONA Moise a passé la nuit au cachot de la police de Nyabitsinda et le 10 avril 2017, il a été condamné à 5 ans de prison ferme.

3) En date du 9 avril 2017 vers 11 heures, sur la colline Rubira en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, NDACAYISABA Alexandre a été blessé, à l'oreille gauche, par l'APC NTAKIRUTIMANA André (matricule : APN 0853), officier de police qui travaillait à l'Institut Supérieur de Police (ISP) en zone Mitakataka, province Bubanza, à l'aide de son pistolet (numéro d'identification : Bi 025921-9-972). Ce dernier, à l'aide d'une machette, a lui aussi réussi à blesser le policier sur ses doigts. Les sources sur place, ont indiqué que NDACAYISABA Alexandre avec 2 autres personnes à savoir NDUWAYEZU Augustin et un certain Ndayi étaient allés, ce jour-là, chercher un terrain cultivable à acheter à Rubira à bord d'une moto Bajaj Boxer appartenant à NDUWAYEZU Augustin. Après avoir visité le terrain, ledit policier a approché les 3 personnes dans l'objectif de voler leur moto et a braqué le canon de son revolver sur elles. Il a ensuite tiré sur NDACAYISABA Alexandre. Ce dernier qui avait une machette a pu faire face à ce policier. Il l'a blessé sur les doigts, l'empêchant ainsi de continuer à tirer. Le policier a été vite arrêté par des militaires et conduit à une position militaire proche. Selon des sources de la localité, ce policier avait déjà tué d'autres motards avant de voler leurs motos. Le policier a aussitôt jugé en procédure de flagrance.

4) Dans la nuit du 9 au 10 avril 2017, beaucoup de tirs à l'arme à feu ont été entendus en commune urbaine de Ntakangwa, zone Ngagara, quartier 3. A cette occasion, 4 personnes ont été blessées.

5) Deux personnes ont été blessées dans une attaque perpétrée contre une famille de la colline Nyabihogo en commune et province Kayanza dans la nuit du 12 avril 2017. L'attaque a été menée aux environs de 20 h 30 par des éléments armés qui n'ont pas été identifiés. Les criminels ont d'abord défoncé la porte avant de s'introduire à l'intérieur de la maison. Alors que la famille les empêchait à pénétrer, ils ont ouvert le feu et le chef de la famille a été blessé à la jambe tandis que son épouse a été grièvement blessée au niveau du ventre. Les sources proches de la famille disent qu'après ce forfait, les malfaiteurs ont pris le large. Les voisins des victimes ont intervenu pour acheminer les blessés à l'Hôpital de Kayanza. Le médecin directeur de cet hôpital a vite ordonné que les patients soient transférés à Bujumbura. Joachim BARAKENGUZA a expliqué que l'état de santé des victimes était critique. Le commissariat provincial de la police à Kayanza a indiqué que la tentative d'assassinat était liée au conflit foncier puisque les criminels n'ont rien volé.

6) En province Rutana, la situation sécuritaire n'est pas au beau fixe. La population vit sous une peur à cause des entraînements paramilitaires qui se font à l'endroit des Imbonerakure non loin de la Société Sucrière du Mosso en commune Bukemba. La population craint des actes de tuerie qui seraient en préparation.

1.2. Du contexte politique

Comme mentionné dans les rapports antérieurs, les marches-manifestations organisées par le parti au pouvoir sont devenues son cheval de bataille pour des contestations partisans :

1) En date du 08 avril 2017, une marche manifestation a été organisée par le parti au pouvoir en province de Ruyigi. Tous les délégués nationaux des ligues affiliées au parti CNDD-FDD (Imbonerakure, Abakenyererugamba, Abahumure) étaient venus exhiber leurs forces, renforcer et réveiller les gens de Ruyigi qui seraient endormis, selon les manifestants.

Une autre marche manifestation a eu lieu en date du 22 avril 2017, en mairie de Bujumbura, préparée par les organisations de la société civile proches du pouvoir pour protester contre une récente proposition au chef de l'Etat burundais, Pierre NKURUNZIZA, d'amnistier les présumés auteurs et complices de la tentative de putsch manqué du 11 mai 2015, pour favoriser une issue négociée à la crise politique qui s'en est suivie. Cette proposition qui aurait été formulée par le médiateur dans la crise burundaise, Benjamin William Mkapa, a suscité une tension auprès de la classe politique CNDD-FDD et a abouti à une marche manifestation anti Paul Kagame, Président du Rwanda, qui a été reproché d'avoir donné refuge aux putschistes et ennemis du Burundi.

2) En date du 12 avril 2017, le parti d'opposition MSD a été suspendu pour une durée de six mois par le Ministre de l'Intérieur, Pascal BARANDAGIYE. Ses locaux ont été fermés.

3) En date du 20 avril 2017, le parlement du Burundi a procédé à la désignation de 9 nouveaux députés, pour un mandat de 4 ans, qui vont représenter le Burundi au sein de l'Assemblée législative de la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Legislative Assembly). Il s'agit de Victor BURIKUKIYE, Mo-Mamo KARERWA, Léontine NZEYIMANA, Pierre Claver RURAKAMVYE, Jean Marie MUHIRWA, Sophie NSAVYIMANA, Marie Claire BURIKUKIYE, Christine NDWUWAYO et Alfred AHIGEJEJE. Cinq des neuf nouveaux députés sont issus du CNDD-FDD.

1.3. Du contexte judiciaire

Au cours du mois d'avril 2017, les arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux et de cas de torture dans des cachots clandestins, des enlèvements suivis de disparitions forcées se sont intensifiés dans tout le pays et surtout dans la capitale Bujumbura ; commis par la police, le SNR, les administratifs en collaboration avec des Imbonerakure. Les personnes visées sont les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. A ceux – là se sont ajoutées, ce mois – ci, des arrestations arbitraires des étudiants de l'Université du Burundi.

1) Une vague d'arrestation des étudiants de l'Université du Burundi suite à un préavis de grève adressé au Président de la République précédemment relatif au prêt-bourse décidé par le Gouvernement et que les étudiants de cette Université qualifient de décision non concertée. Ainsi :

☞ En date du 1 avril 2017, au campus Mutanga, 8 étudiants ont été arrêtés par la police. Ils ont ensuite été embarqués à bord d'un pick-up à vitre teintées. Ces arrestations seraient liées à un préavis de grève annoncé précédemment relatif à l'objet sus-émergé.

☞ En date du 2 avril 2017, Dieudonné BIGIRINDAVYI, étudiant délégué de la classe de BAC₃ dans le département d'économie de l'Université du Burundi, a été arrêté par le SNR. Selon ses camarades, il a été arrêté par des policiers alors qu'il venait d'assister à un match de football. Selon nos sources, il a été intercepté au niveau du village d'enfant SOS dans la zone de Nyakabiga non loin du campus Mutanga de la même université. Il aurait été conduit dans le cachot du SNR.

☞ Dans l'après – midi du 9 avril 2017, BAKANIBONA Jean Bosco, délégué général de BAC₂ en Faculté de Droit de l'Université du Burundi, a été enlevé par les agents du Service National de Renseignement et conduit dans un lieu inconnu. Selon des témoins sur place, il a été embarqué dans une voiture ayant le numéro d'immatriculation suivant : B 2756 A.

☞ En date du 14 avril 2017, sur l'avenue Muyinga, près de l'Institut de Pédagogie Appliquée, HATUNGIMANA Jean Claude, étudiant de l'université du Burundi en faculté d'économie BAC₂, a été arrêté et conduit directement au SNR. Selon des sources concordantes, il a été interpellé par les agents de l'Unité d'Appui à la Protection des Institutions (API). Il a ensuite été transféré dans les locaux du SNR.

Le même jour, 5 étudiants de l'université du Burundi ont comparu devant l'OMP au parquet de la commune Muha après deux semaines de détention dans les locaux du SNR. Après leur audition, ils ont été conduits à la prison centrale de Mpimba.

☞ En date du 19 avril 2017, cinq étudiants de l'université du Burundi, emprisonnés pour « préparation d'un mouvement insurrectionnel », ont comparu devant le Tribunal de Grande Instance de la commune Mukaza en mairie de Bujumbura. Ils étaient accusés par les autorités de préparer un mouvement insurrectionnel. Rappelons que ces arrestations ont fait suite à un préavis de grève des représentants des étudiants qui a été adressé au président de la république, pour protester contre un décret supprimant l'octroi simple de la bourse universitaire et instaurant un nouveau système dit de « prêt-bourse ».

☞ Le soir du 20 avril 2017, près de l'hôpital Prince Régent Charles, un étudiant représentant des étudiants dans la faculté de psychologie BAC 2, a été arrêté et enlevé par des hommes non identifiés abord d'un véhicule. Les populations qui ont assisté à cette scène ont cru que ces ravisseurs seraient des agents du SNR.

2) En date du 1^{er} avril 2017, trois hommes (dont un domestique) ont été arrêtés par la milice Imbonerakure sur la colline de Kazirabageni située en commune de Nyanza-Lac en province Makamba. Ces interpellations qualifiées d'illégales par la population de la localité ont eu lieu aussitôt après la découverte de 3 fusils et 10 chargeurs dans un champ de manioc que l'un des hommes interpellés exploitait. Les trois personnes ont été conduites au poste de police de Nyanza-Lac. Précisons que les Imbonerakure n'ont aucun droit de procéder à des arrestations ; ce qui est pourtant devenu monnaie courante en province de Makamba.

3) En date du 06 avril 2017, MAGEMANYA Anaclet de la colline Mubavu en commune Bweru de la province Ruyigi, représentant du FNL en cette commune a été arrêté par la police, l'accusant d'avoir tenu illégalement une réunion. Il a été transféré à la prison de Ruyigi.

4) Dans la matinée du 8 Avril 2017, quatre personnes MANIRAKIZA Juvénal, RIVUZIMANA, MAYEYE Alfred et UWIZEYE Emery tous de la colline Buringa en commune Gihanga de la province Bubanza ont été arrêtées par les policiers et les militaires sans aucune pièce judiciaire et sans être notifiés du motif de leur arrestation. Ils ont été vite conduits au cachot de poste de police Gihanga. Ils ont été relaxés le lendemain matin. Selon les sources sur place, ils seraient accusés d'être en communication avec des personnes qui mènent souvent des attaques dans les localités de la zone Buringa.

5) Le policier NTAKIRUTIMANA André qui, le 9 avril 2017, a blessé NDACAYISABA Alexandre dans une tentative de vol de sa moto, a dans un jugement de flagrance été accusé de vol qualifié, d'extorsion, de tentative d'assassinat et détention illégale d'arme à feu par le parquet de Bubanza. Ainsi, le TGI Bubanza l'a condamné à 20 ans de servitude pénale et une amende de 2.500.000 FBU. De plus, il devra donner aux parties civiles 1.017.000 FBU (somme extorquée à NDUWAYEZU Augustin). Il devra donner aussi 200.000 FBU de dédommagement matériel et 200.000 FBU de dédommagement moral à Alexandre NDACAYISABA. Enfin, il devra donner 500.000 FBU (D.I.) à SINDAYIGAYA Alphonse. Les frais de justice seront payés par le condamné.

6) Le 12 avril 2017, Adrien NSENGIYUMVA, membre du parti d'opposition FNL aile de RWASA Agathon, enseignant à l'école fondamentale de Mubavu dans la commune Bweru en province Ruyigi a été arrêté par la police, l'accusant d'être entrain de planifier l'assassinat d'une personne.

7) En date du 17 avril 2017, Cyriaque NTAKARUTIMANA, un sous-officier de la police a été arrêté par des Imbonerakure. Ce sous - officier se trouvait à une gare de bus à Nyanza-Lac en province Makamba. Il a ensuite été remis par cette milice au chef de la position de Muyange en commune Nyanza – Lac qui l'a aussitôt mis au cachot. NTAKARUTIMANA était affecté au poste de Kayogoro dans la même province. Les Imbonerakure lui auraient reprochés de ne pas être "assez proche du CNDD-FDD ».

8) Dans la nuit de ce 23 Avril 2017, aux environs de 21 heures, quatre personnes ont été arrêtées par la police à Gihungwe en commune Gihanga de la province Bubanza. Elles ont été directement conduites au poste de police de Gihanga. Ces hommes seraient accusés de tenir une réunion illégale à l'insu de l'autorité administrative. D'autres sources indiquent qu'ils seraient poursuivis pour leur appartenance politique. Les familles des victimes parlent d'une arrestation injuste et demandent que justice soit rendue.

1.4. Du contexte social

1) En plus de la pauvreté et de la famine qui minent des familles entières dans tous le pays, les coupures répétitives du courant électriques constituent une gageure spécifiquement dans la Mairie de Bujumbura. Etant donné que bon nombre d'habitants vivent des activités qui nécessitent la manipulation des appareils et machines qui fonctionnent par le courant électrique, d'innombrables familles ne savent plus à quel saint se vouer et cela, depuis plusieurs mois. Au début, étant donné qu'il ne pleuvait pas, on pensait que la situation allait se normaliser pendant la saison pluvieuse. Malheureusement, il n'y a pas eu d'amélioration. Plutôt, les choses se sont empirées et les autorités de ce pays n'en disent plus un mot. Devant ce silence, certaines familles, les petites entreprises et les artisans qui ont un peu de moyens financiers commencent à s'organiser pour acheter des groupes électrogènes ou des panneaux solaires parce qu'ils ont constaté effectivement que la population de ce pays est laissée pour compte.

2) En date du 12 avril 2017, huit représentants des étudiants de l'Université du Burundi ont été suspendus par le recteur de l'université du Burundi pour les années académiques 2015-2016 et 2016-2017. La situation reste tendue à l'université du Burundi où la grève des étudiants, qui veulent l'abrogation du décret présidentiel instaurant le prêt-bourse, continue. Certains étudiants demandent la libération de leurs collègues et leur réintégration à l'université du Burundi.

2. DES ATTEINTES AUX DROITS A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

2.1. Présentation générale

La situation sécuritaire précaire caractérisée par des attaques des personnes armées non identifiées tantôt dans les ménages, tantôt sur des voies publiques ou dans les bistrot, ... a occasionné la mort de plusieurs personnes. A côté de cela, des personnes enlevées par la police, le SNR, les Imbonerakure en collaboration ou pas avec les autorités administratives sont portées disparues. Le phénomène de corps sans vie retrouvés ici et là dans les différentes localités du pays et dans les cours d'eau reste très inquiétant.

Voici quelques cas de personnes tuées et de corps sans vie retrouvés dans différents coins du pays :

1) Dans la nuit du 30 mars 2017, des personnes armées non identifiées ont assassiné François SAGAHUTU dans la commune Kibago en province Makamba. La victime rentrait chez elle au moment de son agression. Aucun suspect n'a été arrêté.

- 2)** Dans la nuit du 2 au 3 avril 2017, un homme non identifié a été tué par la population de la colline Mugoboka, en zone Mungwa de la commune et province Gitega. Il a été tué à coups de gourdins par des habitants en colère de cette localité. Selon la chef de zone, la victime avait commis des vols dans des ménages de la localité.
- 3)** Dans la nuit du 6 au 7 avril 2017, aux environs de minuit, des voleurs armés de machettes ont attaqué des gardiens des vaches sur la colline Rugunga de la commune Gihanga en province Bubanza. Ils ont tué un berger et blessé grièvement un autre. Aucune vache n'a été volée suite aux cris d'alarme d'un fugitif parmi les gardiens de vache. L'un parmi les trois présumés criminels, NDAYIKEZA Jean-Claude de la colline Kibambwe en zone Musenyi, commune Mpanda dans la même province, a été arrêté par la police, en date du 9 avril 2017, dans sa zone natale. Il a directement été conduit au cachot du commissariat de Bubanza.
- 4)** Dans la matinée du 7 avril 2017, une dame qui n'a pas pu être identifiée a été découverte morte poignardée dans la rivière Kaniga à la frontière des communes de Ndava de la province Mwaro et Rutegama de la province de Muramvya.
- 5)** Dans la nuit du 7 au 8 avril 2017, quatre personnes non identifiées ont été tuées par des militaires lors des échanges de tirs avec un groupe de bandits armés au village 6 de la colline Buringa en commune Gihanga, province Bubanza. Selon la police, les personnes tuées étaient du côté des malfaiteurs.
- 6)** En date du 8 avril 2017, une dame a été tuée sur la colline Kinyinya de la commune Kinyinya en province Ruyigi. L'auteur présumé a été son mari. Il a été arrêté par la police pour question d'enquête.
- 7)** Dans la nuit du 7 au 8 avril 2017, HAKIZIMANA Gérard (commerçant) de la colline Kabanga, zone Nyamigina, commune Kinyinya, province Ruyigi s'est chamaillé avec son épouse NIYIMBESHEJEHO Emmanuella quand la femme refusait à son mari de prendre une deuxième femme. Le lendemain matin, la femme a été retrouvée morte. Le présumé auteur qui est son mari a été arrêté mais rejette les accusations.
- 8)** Dans la nuit du 8 au 9 avril 2017, Léonidas NDEREYIMANA a été tué à la grenade dans une embuscade d'hommes armés tendue sur la colline de Rutegama en commune et province Gitega.
- 9)** Le 10 avril 2017 matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé près de la rivière Siguvyaye passant en province Muramvya. Selon des personnes qui ont vu ce cadavre, la personne en question aurait été tuée égorgée dans la nuit du 9 avril 2017.
- 10)** Dans la nuit du 11 au 12 avril 2017, NIYONIZIGIYE Stany, comptable à l'ASBL GIRIYUJA a été assassiné et son corps a été retrouvé sous sa voiture tout près de son domicile sis au quartier Kinanira 3 en zone Musaga de la commune Muha en Mairie de Bujumbura.
- 11)** Dans la nuit du 11 au 12 avril 2017 vers 20 heures, Evelyne NIZIGIYIMANA, responsable adjoint de COPEC Ngozi a été tuée dans le quartier de Kinyami 2 en commune et province Ngozi. Elle était

chargée du service des crédits à la COOPEC Ngozi. Elle rentrait du service quand l'assassin est survenu et l'a tuée. Le bourreau l'a poignardée, nous ont rapporté des sources sur place. L'auteur de ce meurtre est connu sous le nom de Zénon NDAYAVUGWA. L'assassin a été vite arrêté. Selon des informations recueillies sur place, la cause de ce meurtre serait le refus d'octroi d'un crédit. Dans le procès de flagrance du 12 Avril 2017, le Tribunal de Grande Instance a condamné l'accusé -qui n'a par ailleurs pas nié les faits-, à la prison à vie, à un dédommagement de plus de cent quarante -quatre millions (144.000. 000.Fbu) ainsi qu'une contrainte par corps de plusieurs années et 6 mois en cas de non-paiement de ces dommages et intérêts.

12) Sur la colline Saswe en commune Kayokwe de la province Mwaro, un homme d'une quarantaine d'année a été battu par son frère et a succombé à ses blessures. Il l'accusait d'avoir averti la police de ses activités de fabrication d'une boisson prohibée.

13) Dans la nuit du 12 au 13 avril 2017, un bandit armé de machette a été abattu par la police dans le quartier Kibenga de la zone Kinindo en commune Muha de la Mairie de Bujumbura. Selon la police, cette personne faisait partie des groupes de bandits armés de machettes qui volent dans cette zone.

14) En date du 14 avril 2017, NDACAYISABA de la colline Musema en province Ngozi a succombé à des blessures après avoir été tabassé par le chef de colline connu sous le nom d'Abraham NDAYISENGA aidé par des jeunes Imbonerakure. NDACAYISABA était suspecté voleur.

15) Le 14 avril 2017, aux environs de 14h30 minutes, un policier du nom de NDAYISENGA Antoine (APN 08212) du poste de police situé en zone Ruce de la commune Rugazi en province Bubanza a tué sa concubine à l'aide de son fusil de type Kalachnikov. En effet, cette dame venait solliciter la ration alimentaire auprès de son concubin. Un malentendu a surgi entre la dame et le policier. Après un moment de dispute, ce policier lui a tiré 15 balles dans la tête et elle est morte sur champ avec un



enfant au dos. Après le forfait, le policier a pris le large mais sans succès. La police et la population étaient sur le point de l'attraper quand il s'est suicidé en se tirant dessus. Précisons que ce policier et sa concubine avaient déjà 2 enfants en commun.

Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de la femme assassinée par son concubin policier.



Sur cette image : le corps sans vie du policier qui s'est suicidé après avoir fusillé sa concubine (image ci – dessus)

16) En date du 17 avril 2017 matin, Jean NIYONGABO est mort dans le cachot de police de Makamba. Il n'avait pas obtenu la permission de se faire soigner. Originaire de la colline de Gicungwe, commune de Burambi, province de Rumonge, et habitant à Nyanza-Lac, NIYONGABO était accusé d'escroquerie et d'union libre. Son corps a été transporté dans l'après-midi à la morgue de l'hôpital de Makamba.

17) En date du 18 avril 2017, un corps sans vie d'une sentinelle a été découvert tout près des boutiques que la victime gardait en commune Nyanza-Lac. Des sources sur place, des téléphones portables, des radios et des plaques solaires ont été volés. Les mêmes sources ont indiqué que les malfaiteurs seraient des bandits armés.

18) En date du 19 Avril 2017, un corps d'un homme non identifié a été découvert et repêché de la rivière Mutsindozi dans la commune Bukemba de la province Rutana. L'identité de la victime n'a pas été connue. Selon des sources sur place, il s'agirait d'une personne enlevée et exécutée, puis jetée dans cette rivière.

19) En date du 19 avril 2017, deux corps sans vie ont été retrouvés en province Cankuzo : il s'agit d'une femme nommée NIZIGAMA Astérie retrouvée morte sur la colline Kibimba de la commune Mishiha en province Cankuzo. Son corps a été trouvé par les bergers à la frontière de la commune Mishiha et de la commune Gisagara. L'administration a donné l'ordre de l'enterrer immédiatement car le corps était déjà en décomposition. Il s'agit aussi de NZISABIRA Martin (27ans) dont le cadavre a été retrouvé sur la colline Ruramba en commune Gisagara dans la même province. A cet effet, 3 frères de la victime ont été arrêtés pour question d'enquête.

20) Dans la nuit du 22 avril 2017, sur la colline Musenyi de la commune et province Cankuzo, une femme appelée NIFASHA Mamerthe a été tuée poignardée par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés. Selon les voisins, NIFASHA Mamerthe n'était pas en bons termes avec son mari NDAGIJIMANA Léonard. Pour des fins d'enquête, ce dernier a été arrêté et incarcéré dans le cachot de police Cankuzo par le sous commissaire PJ MANISHA Henry- Frère.

21) Le soir du 22 avril 2017, Jean Claude BASHIRAHISHIZE a été fusillé par des militaires non loin de sa colline natale. Le jeune homme résidait en mairie de Bujumbura. Ce soir-là, il se rendait dans sa famille à Kanyunya dans la commune Mukike en province de Bujumbura Rurale. Arrivé à Ruhororo dans la commune Mukike, des militaires ont stoppé le véhicule dans lequel il se trouvait et l'ont soustrait de ce véhicule avant de l'abattre, ont témoigné des gens de la localité. Des sources ont indiqué que ce jeune homme a tenté de s'enfuir avant que les militaires ne lui tirent dessus. Jean Claude BASHIRAHISHIZE était connu pour avoir participé aux manifestations contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Signalons qu'en juillet 2016, il avait été arrêté et emprisonné à la prison centrale de Mpimba avant d'être acquitté.

22) Le 22 avril 2017 vers 21 heures, Lambert BITANGIMANA (30 ans) a été enlevé de l'hôtel Alleluia situé dans la ville de Ngozi puis retrouvé mort étranglé, le lendemain. Selon des informations sur place, des hommes en tenue de police l'ont soustrait de l'hôtel alors qu'il venait de commander son repas du soir au restaurant du même hôtel. Des clients ont reconnu des hommes du SNR parmi ceux qui tiraient le jeune homme. Il a eu beau crié au secours mais personne n'a pu venir à son aide. Le 23 avril 2017, une camionnette double cabine de couleur blanche a été découverte en commune Gashoho de la province Muyinga, sur le croisement des routes Ngozi – Muyinga et Ngozi – Kirundo. Ce véhicule semblait être accidenté. A côté de ce véhicule se trouvait un corps sans vie et la plaque d'immatriculation de ce véhicule se trouvait sur le corps de la victime. La carte d'identité de Thierry

NGENDABANKA et une carte sim rwandaise se trouvaient à l'intérieur de la camionnette. Le véhicule a directement été reconnu par la police. Il s'agit du véhicule de l'honorable Oscar NTASANO, ancien sénateur issu du CNDD- FDD de 2005 à 2010 puis député de 2010 à 2015 et patron de l'hôtel Nonara Beach, porté disparu depuis le 20 avril 2017. La victime allongée à côté de la camionnette a été identifiée le même jour : il s'agit de Lambert BITANGIMANA, le jeune homme enlevé la veille depuis l'hôtel Alleluia de Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que cet accident serait une simulation des assassins car des traces d'une corde sont restées dans la gorge de Lambert BITANGIMANA. Selon des sources, le 20 avril 2017, Oscar NTASANO en compagnie de 2 de ses employés dont Thierry NGENDABANKA était allé montrer à Lambert BITANGIMANA sa parcelle vide qu'il voulait louer. Depuis lors, Oscar NTASANO et ses 2 employés sont restés introuvables.

23) En date du 22 avril 2017, une dame a été tuée sur la colline Taba de la commune Songa en province Bururi. L'auteur présumé a été son époux et il a été arrêté.

24) Dans la matinée du 23 avril 2017, un corps sans vie d'un chauffeur d'une voiture marque probox du nom d'Assman NDUWIMANA a été découvert dans un endroit appelé « Kwa Sebatutsi » en zone Kanyosha de la commune Muha en Mairie de Bujumbura. La victime habitait en commune urbaine de Ntakangwa et plus précisément en zone Buterere. Sa voiture a été volée.

25) Le soir du 25 avril 2017, un avocat du nom de NDAGIJIMANA Marc a été tué dans un attentat à la grenade perpétré contre sa voiture à la 5^{ème} avenue du quartier Heha de la zone Kamenge en Mairie de Bujumbura. Dans ce même incident, 4 autres personnes ont été blessées. Les malfaiteurs n'ont pas été identifiés.

26) MUDODEYE de la colline Nyarunazi a été retrouvé mort avec une plaie large sur la face. Il aurait été frappé et blessé par un objet métallique. Le corps sans vie était allongé dans les environs de la forêt de Nyuro à la frontière de la colline Kigamba de la commune de Ruyigi. Selon ceux qui ont vu ce corps sur le lieu du drame, les herbes étaient trop froissées ; ce qui sous-entend que la victime aurait tenté de se défendre, mais en vain.

2.2. De la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

| Catégories d'auteurs Localité | Militaires | | Policiers | | Civils | | Groupes armés | | Non Identifiés | | Total | |
|----------------------------------|------------|----------|-----------|----------|----------|----------|---------------|----------|----------------|-----------|-----------|-----------|
| | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B |
| Bubanza | 4 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 8 | 3 |
| Bujumbura Mairie | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 10 | 4 | 10 |
| Bujumbura rural | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Bururi | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Cankuzo | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 |
| Cibitoke | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Gitega | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Karusi | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Kayanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| Kirundo | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Makamba | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 3 | 1 |
| Muramvya | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Muyinga | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Mwaro | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Ngozi | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | 0 |
| Rumonge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rutana | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Ruyigi | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 |
| Total | 5 | 0 | 6 | 2 | 7 | 0 | 2 | 1 | 13 | 13 | 31 | 24 |

3. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Quelques cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés dans plusieurs localités du pays. Nous ne prétendons pas être exhaustifs car nous ne pouvons plus nous rendre sur terrain pour documenter tous les cas signalés.

1) Le 6 avril 2017, à la police de Rumonge, le Directeur Adjoint de la prison centrale de Rumonge a torturé un prisonnier rattrapé après son évasion. Il hurlait très fort car le tortionnaire tirait ses organes génitaux.

2) Dans la nuit du 18 au 19 avril 2017, aux environs de 3 heures du matin, MASABARAKIZA Jean-Claude âgé de 32 ans a passé plus de deux heures sur bastonnade au poste de police Bubanza. Le tortionnaire en la personne de NIYIBIZI Edouard (de corps) infligeait à la victime des coups de bâtons sur les fesses et des coups de pieds au niveau du bas ventre. La victime serait accusée d'appartenir à un groupe de bandits qui extorque des passagers pendant la nuit. En état critique, elle a été hospitalisée à l'hôpital Bubanza depuis le 19 Avril. Après plus de quatre jours au lit de l'hôpital, il a été transféré avec ses trois amis à la prison Bubanza.

3) En date du 16 Avril 2017 dans la soirée, le chef de poste de la police de la commune Kibago a arrêté Juvénal NDAYISHIMIYE dans un bar de la localité sans aucun motif lui signifié. Ce dernier est un

militaire à la retraite, ancien des Forces Armées Burundaises (ex-FAB). Le chef de police de Kibago a ordonné ensuite la fermeture du bar sans raison et a commencé à tabasser Juvénal NDAYISHIMIYE qui refusait de quitter le bar. Par la suite, Juvénal NDAYISHIMIYE a été embarqué menotté vers le cachot de police de Kibago, où il a subi des traitements inhumains et dégradants de la part de ce chef de poste de police de la commune Kibago. Dans un état très critique, du sang coulant dans les oreilles, NDAYISHIMIYE a été évacué à l'hôpital de Makamba le 19 avril 2017, soit trois jours après son arrestation et le début de son calvaire. Pour ce comportement barbare, le chef de poste de police de Kibago n'a pas été poursuivi : ni ses supérieurs hiérarchiques, ni le parquet de Makamba ne se sont saisis de l'affaire pour arrêter et poursuivre en justice ledit policier.

4) Dans l'après – midi du 23 avril 2017, aux environs de 14 heures, NDAYIRAGIJE Déo (15 ans), écolier de la 5^{ème} année primaire à l'école de Nyarunazi, en commune et province Bubanza, a été violé par un policier qui travaille à l'ISP (institut supérieur de la police) de Mitakataka dans la même province. Selon la maman de la victime, son fils a été arrêté et violé par force quand il rentrait chez lui à Gatura. Le lendemain matin, le petit garçon accompagné par sa mère a été conduit à l'hôpital de Bubanza pour y subir des soins. Le présumé violeur NDAYISHIMIYE Alexandre a été arrêté le 23 avril 2017 aux environs de 16 heures 30minutes.

4. SITUATION CARCERALE

Dans le tableau qui suit, nous présentons la situation carcérale dans les 11 prisons du pays et 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au 30 avril 2017.

| Prisons | Capacité d'accueil | Population Pénitentiaire | Nombre de Prévenus | | Nombre de condamnés | | Mineurs prévenus | | Mineurs condamnés | | Evadés | Décès | Nourrissons | |
|----------------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------|----------------------|------------|------------------|----------|-------------------|--------|-----------|----------|-----------------|-----------|
| | | | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Garçons | Filles | Garçons | Filles | | | Garçons | Filles |
| Bubanza | 100 | 396 | 226 | 12 | 148 | 10 | | | | | | | 2 | 6 |
| Bururi | 250 | 245 | 146 | 5 | 83 | 10 | | | | | | | 1 | 1 |
| Gitega | 400 | 925 | 530 | 33 | 344 | 18 | | | | | | | 2 | 3 |
| Mpimba | 800 | 3155 | 2423 | 74 | 614 | 44 | | | | 4 | 2 | | 8 | 4 |
| Muramvya | 100 | 571 | 316 | 8 | 234 | 13 | | | | | | | | 3 |
| Muyinga | 300 | 432 | 171 | 5 | 243 | 13 | | | | | | | 1 | 3 |
| Ngozi (F) | 250 | 116 | | 25 | | 82 | | 5 | | 3 | | | 11 | 10 |
| Ngozi (H) | 400 | 1234 | 652 | | 582 | | | | | | 1 | | | |
| Rumonge | 800 | 998 | 369 | 5 | 610 | 14 | | | | | 6 | | 1 | 1 |
| Rutana | 350 | 266 | 115 | 11 | 129 | 11 | | | | | 2 | | 2 | 3 |
| Ruyigi | 300 | 484 | 221 | 4 | 245 | 14 | | | | | | | | 1 |
| Centre Ruyigi | 72 | 27 | | | | | 3 | | 24 | | | | | |
| Centre Rumonge | 72 | 42 | | | | | 19 | | 23 | | | | | |
| Total | 4 194 | 8891 | 5169 | 184 | 3232 | 229 | 22 | 5 | 47 | | 13 | 2 | 28 | 35 |
| | | | 5169+184=5353 | | 3232+229=3461 | | 22+5=27 | | 47+3=50 | | | | 28+35=63 | |

La **population pénitentiaire** est de 8891 détenus + 63 nourrissons = **8954**
Le **total des prévenus** est de 5353 adultes + 27 mineurs = **5380**
Le **total des condamnés** est de 3461 adultes + 50 mineurs = **3511**

Comparativement avec les effectifs de Mars, l'on peut constater que la population carcérale ne fait que gonfler. Elle passe de 8622 en Mars à 8954 en Avril 2016 (soit une hausse de 3.85%) du fait des arrestations intempestives, la plupart arbitraires, et de la lenteur dans le jugement des dossiers. A ce rythme, la situation de décembre 2016 (population pénitentiaire =10.124).

5. CONCLUSION

Ce rapport vient de montrer à suffisance que la situation des droits de l'homme, au Burundi, est loin d'être assainie. L'insécurité grandissante dans le pays, caractérisée par des attaques et embuscades tendus par des hommes armés non identifiés, des mauvais agissements des Imbonerakure, des arrestations arbitraires, des enlèvements et des disparitions forcées des personnes constituent le lot quotidien des malheurs qu'endure la population burundaise du jour au lendemain.

Le nombre de personnes tuées et de cadavres retrouvés çà et là dans les différentes localités du pays ne cesse de s'accroître. Malheureusement, les enquêtes enclenchées restent le slogan cher aux autorités policières et judiciaires de ce pays sans que les conclusions ne soient portées à la connaissance de la population pour connaître les auteurs et les sanctionner.

La pauvreté et la famine continuent à faire des victimes depuis plusieurs mois. Et les coupures répétitives de courant électrique ajoutent le drame au drame dans le silence total des autorités de ce pays.

Face à tout cela, la population ne sait plus quoi faire. Elle attend à tout moment que l'autorité politique rompe son silence « complice » et livre un message rassurant, donne des orientations pour palier à cet état de choses et ramène l'espoir.
